

Pension alimentaire avec garde exclusive d'un des 2enfants

Par pafolaguep, le 14/04/2008 à 11:28

Bonjour,

voilà mon souci

mon ami vient de passer en conciliation

nous vivons ensemble depuis 3ans et demi

il est séparé de son ex depuis et lui laissait la garde de ses deux enfants jusque là aujourd'hui depuis décembre dernier(nous avons pris un logement plus grand), nous avons à notre charge en garde exclusive son fils de 14ans convenu avec son ex son autre fille de 11ans vit chez elle

nous alternons les weeke end de garde 1sur 2 et les vacances scolaires 1semaine sur deux de sorte que les enfants soient ensemble

donc lors de la conciliation le juge a décidé de fixer la pension a 300euros par mois au frais de mon ami et un provision ad litem de 1000e frais remboursement des frais d'avocat de son ex

mon ami gagne 1600euros a un credit de 150euros

moi je gagne 1800euros

son ex gagne 1200euros avec apl et alloc 1700euros en tout

nous avons des charges fixes normalement prises en compte lors du jugement 800euros chacun a peu près (1000e pour mon ami)

nous devons prévoir également le coût de la prise en charge de son fils cantine vetements etc pas pris en compte lors de la conciliation (ce que nous a dit l'avocat "le juge n'en tient pas compte lors de la conciliation" (???))

alors j'aimerais savoir s'il est possible que le juge se soit trompé quelquepart car ceci nous semble injuste compte tenu de nos revenus et du fait que l'on ai chacun un enfant à charge la pension nous paraît très elevée a t il omis quelque chose?ou l'avocat s'est il mal expliqué? dispose t on d'un recours? peut on envoyer un courrier au jaf expliquant notre

incomprehension?de plus son avocat n'a pas l'air d'être très efficace non plus? il n'a jamais vraiment discuté de quoi que se soit avec mon ami ?quelles pièces fournir?l'avocat ne savait même pas lors de l'audience de conciliation ce que signifiait ad litem!!!!peut on changer d'avocat en cours de divorce? nous sommes un peu perdus dans tout ça

il y a 3ans lors de la fixation d'une pension pour participation au mariage elle avait été fixée a 650e (200e chaque enfant et 100e pour son ex avec 150euros de remboursement crédit dont son ex s'était engagée à payer la moitié soit 75e)

avec 1600euros de salaire mon ami ne lui restait plus grand chose à la fin du mois très déçu déjà